



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ASPPOM 2023

L'Assemblée s'est tenue le 10/02/2024 à 10h dans la salle de réunion du golf de Coulondres.

Présents : 14, pour les AS suivantes :

ASCH34, AGJSEP-LR, AGASAF, ASCUM, ASPTT30, ASPTT34, ATSCAF30, ATSCAF34, CIRAD, GAZELEC30, GCAV.

Procurations : 3

COCDP et GAZELEC34 : procurations données à Isabelle PERALDI

GCDM : procuration donnée à Jean-Bernard BARDY

Invités sans droit de vote : 2, pour le GCAV

Votants : 10 AS présentes + 3 représentées

Ordre du jour :

- Rapport moral et compte-rendu sportif
- Compte-rendu financier, budget prévisionnel et cotisations
- Règlement sportif
- Questions diverses
- Élection du C.A

1- Rapport moral et Compte rendu sportif

Le Président Jean-Bernard BARDY remercie les participants pour leur présence à cette Assemblée générale ordinaire de l'ASPPOM. et accueille avec plaisir la nouvelle A.S. créée sur le golf de la Gardiole (Fabrègues). N'ayant pas participé à la saison 2023 ils ne pourront pas prendre part aux votes.

Il présente le rapport moral et sportif dont l'intégralité est disponible sur le site de l'ASPPOM.

Le Président tient à rappeler certains points importants pour le bon déroulement du jeu : éviter le jeu lent (2h maxi) et appliquer le « prêt/jouer », et fait appel à la vigilance des capitaines qui doivent impérativement sensibiliser leurs joueurs à la lisibilité des cartes de score. Si les réclamations pour erreur de saisie de la part de l'accueil du golf sont recevables, plus aucune réclamation ne sera acceptée pour carte illisible.

Il est suggéré que les organisateurs récupèrent les cartes en fin de compétition pour traiter plus facilement d'éventuelles contestations de score.

Quelques questions sont posées à propos du rapport :

- Serait-il possible de jouer le parcours après la compétition ? Cela semble très difficile vu le nombre de participants et les demandes des abonnés de pouvoir jouer également.
- Est-il possible de jouer toutes les rencontres en shot-gun ? Impossible du fait de la participation importante (98 joueurs en moyenne)

Le rapport moral et sportif est soumis au vote :

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Le rapport est approuvé à l'unanimité

2 - Rapport financier

La Trésorière Isabelle PERALDI présente les comptes de l'année 2023 ainsi que le budget prévisionnel pour 2024.

L'essentiel du budget est réservé à la finale. Cette année l'ASPPOM a fourni de beaux lots hors matériel ou balles de golf. Isabelle souligne la difficulté à trouver des sponsors et rappelle à chacun que les idées sont bonnes à prendre. Marie-Annick suggère de prendre contact avec Hérault-Sport qui est souvent partenaire de compétitions sportives de tous ordres.

L'Assemblée suggère de défrayer les organisateurs (sandwich et boisson) lorsqu'ils sont de service. L'idée est approuvée à l'unanimité. La Trésorière en fixera ultérieurement le montant en fonction des fonds disponibles.

Pour faire face aux diverses augmentations de prix que chacun peut constater dans sa vie courante, nous proposons pour la première fois depuis la création de l'ASPPOM, une augmentation de la cotisation annuelle par joueur inscrit, qui passerait de 10 à 12€.

Le budget et le prévisionnel avec l'augmentation des droits d'inscription sont soumis au vote.

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Le rapport financier et le nouveau tarif d'inscription sont approuvés à l'unanimité

3 - Règlement sportif

- Pour relayer la demande de certaines « grosses » équipes, le Président propose une modification du règlement sportif : pour les équipes de plus de 20 inscrits, possibilité de former 2 équipes (A et B) et de faire participer deux fois 10 joueurs (équipe A et B) soit 20 au total au lieu de 15 actuellement, à chaque tour de compétition. 4 AS seraient potentiellement concernées.

Il ressort des débats que l'organisation et la logistique à mettre en place sur le terrain pour accueillir davantage de compétiteurs qu'actuellement ne permettrait pas que le championnat se déroule dans de bonnes conditions matérielles.

Cette proposition est soumise au vote :

pour 1, abstention 0. La proposition est rejetée à la majorité. On restera à 15 joueurs par équipe.

- Pour le classement par équipe, possibilité de ne retenir que les trois meilleurs scores au lieu de quatre pour ne pas pénaliser les équipes à très petit contingent.

Cette proposition est soumise au vote :

abstention 0, contre 1. La proposition est adoptée à la majorité.

- Représentation féminine à la finale: en 2022 le nombre de dames qualifiées pour la finale était déterminé au prorata des inscrits hommes/dames. On a pu alors constater que certaines dames qui avaient un meilleur résultat que des hommes n'étaient pas qualifiées. Un système de « cut » a donc été instauré, sans distinction de genre.

Une AS souhaite le retour au prorata.

Sa proposition est soumise au vote :

pour 1, abstention 1. La demande est rejetée à la majorité.

4- Questions diverses

- Est-il possible que le calendrier se fasse hors vacances scolaires ? Non, malgré les demandes du Président, les golfs donnent la priorité aux épreuves fédérales, de Ligue, de Championnats par Équipe. Le Pitch & Putt vient toujours en dernier.
- L'AGJSEP aura cette année une nouvelle capitaine en la personne de Michèle DUSSAUT-PARES. Bienvenue à elle !
- Rappel : les index sur les P&P n'évoluent que pour les joueurs ayant un index supérieur à 25. Le parcours de Lamalou n'étant pas homologué P&P les index n'évoluent pas sur ce parcours.

- Repas : il est demandé aux capitaines de rappeler à leurs équipiers de bien signaler aux divers restaurants des golfs s'ils souhaitent déjeuner après la compétition.

5 - Élections

- Conseil d'administration

Le mandat des membres du Conseil d'administration étant parvenu à son terme, l'ensemble de ses membres se représente pour un nouveau mandat d'un an, soit :

Jean-Bernard BARDY
Daniel MARTINEZ
Isabelle PERALDI
Guy DARBOUSSET
Marie-Annick CARRÉ
Muriel SALAS
Jean PODLECKI
Olivier RICHARD

Cette proposition est soumise au vote :
contre 0, abstention 0. Le Conseil est réélu à l'unanimité.

- Bureau :

A l'issue de la réunion, le Conseil d'administration a élu son bureau :

Président : Jean-Bernard BARDY
Trésorière : Isabelle PERALDI
Secrétaire : Daniel MARTINEZ
Secrétaire adjointe : Marie-Annick CARRÉ

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h

A l'issue de la réunion, l'ensemble des participants a partagé un moment de convivialité et d'échanges autour d'un apéritif offert par l'ASPPOM.

*Secrétaire de séance en l'absence du titulaire Daniel Martinez,
La Secrétaire adjointe, Marie-Annick Carré*